

# L'académie veut rassurer les parents

Éducation. Contacté, Claude Chotteau, adjoint au directeur académique, « **plaide la raison et l'apaisement** » : « **70 élèves, c'est extrêmement peu. Les écoles de quatre classes dans le département accueillent généralement entre 90 et 100 élèves** ». L'école de Courtonne-la-Meurdrac avait d'ailleurs déjà failli perdre cette quatrième classe à la rentrée 2020.

Période de crise sanitaire oblige, elle avait finalement été conservée. Cela ne sera probablement pas le cas cette année : « **Nous avons une équité départementale à faire respecter. Dans le département, il y a 348 écoles, avec un bon nombre de quatre classes. Nous ne pouvons pas les traiter différemment** ». L'école de Courtonne-la-Meurdrac « **fait partie du droit commun, et on ne peut pas y déroger** » : « **Sinon, toutes les écoles de trois classes qui accueillent 72 enfants vont nous dire 'attendez, pourquoi eux ont le droit à quatre postes ?'** ».

« L'enseignement n'en souffrira pas »

« **Le maire de Courtonne-la-Meurdrac a raison de rappeler qu'il faut faire attention aux écoles rurales, et nous le faisons, par exemple à Livarot, à Meulles, à Orbec**, rappelle Claude Chotteau. **Ce sont des endroits où nous mettons des moyens supplémentaires pour accueillir des élèves de CP notamment, parce que nous avons des indicateurs sociaux qui montrent que la population est très défavorisée sur ces communes. Force est de constater qu'à Courtonne-la-Meurdrac, on n'est pas du tout dans ce cas de figure, puisque les indicateurs sociaux y sont hauts.** »

L'adjoint au directeur académique assure que les conditions d'accueil seront « **tout à fait correctes** » : « **Très sincèrement, les parents doivent être rassurés, la qualité de l'enseignement ne souffrira absolument pas du fait que les élèves soient 22 par classe plutôt que 16 ou 17. Les choses vont très bien se passer** ».

Quant à la demande d'Eric Boissard d'intégrer l'expérimentation « Territoires éducatifs ruraux », Claude Chotteau indique qu'il est impossible pour une école seule de la rejoindre. Elle concerne plusieurs établissements d'un bassin de vie, de l'école au lycée : « **Qu'il y ait une réflexion sur le bassin lexovien autour de cette question, ce serait effectivement une très bonne idée, il y a sans doute matière** ».